

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-YGEAUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YGEAUX, convoqué par le Maire en date du 30 Juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame LATIMIER Hélène, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Présents : Hélène LATIMIER ; Claude BERNARD ; Renée OLLIVIER ; Jean-Baptiste DEMOY ; Christian LE BARON ; LE GOFF Marylène ; Fabien LEVRIER ; Elodie PASCO ; Marie-Pierre TANGUY

Absents : Michel LE GOFF

Secrétaire de séance : Elodie PASCO

Délibération n° 2026-08-03-01

Désignation du correspondant tempête de la commune

Vu le courriel d'Enedis en date du 9 juillet 2026 relatif à la désignation d'un correspondant tempête, Madame Le Maire propose de désigner un correspondant tempête de la commune auprès d'Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- de désigner Madame LATIMIER Hélène, Maire de Saint-Ygeaux, en qualité de correspondant tempête de la commune auprès d'Enedis ;
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette désignation.

A Saint-Ygeaux, le 26 août 2026

Le Maire
Hélène LATIMIER

